

**PROCES-VERBAL**  
de la séance du Conseil communal  
du mercredi 2 mars 2016

---

**N° 46 / 2011 - 2016**

**Présidence de M. Laurent BEAUVERD**

Le Conseil siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil.

100 conseillères et conseillers ont été régulièrement convoqués.  
14 sont absents,  
86 **sont présents.**

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Conseillères et conseillers absents (**excusés**) : FROCHAUX Eva, MARTIN Ilda, JOBIN SOUMAHORO Caroline, LAEDERACH Raymond, SCHOPFER Cédric, BIERI Giuseppina, DECOSTERD Eric, HUGONNET Christian, BORNOZ Mathieu, JAQUET Sylvie, HLAVAC Rémy, LOFOCO Nicola, LUONGO Carmine

Conseillères et conseillers absents (**non excusés**) : DELALANDE Rémi

Le Président a reçu deux demandes de modification de l'ordre du jour, point 8 nouveau « Interpellation Philippe Laurent », point 9 nouveau "Postulat du Groupe SPI pour une certification Equal Salary du personnel de la Ville". Le point 8 devient le point 10, le point 9 devient le point 11.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal du 3 février 2016.
2. Communications du Bureau.
3. Communications de la Municipalité.
4. Nomination de la commission chargée de l'étude des statuts du Groupement forestier de Ballens-Mollens. (UDC)

## 5. Préavis de la Municipalité :

N° 7/3.16 Mise en œuvre d'une politique de cohésion sociale :

- Création d'un poste de coordinateur/trice de cohésion sociale
- Création d'une équipe d'animation et de travail social; (SPI)

N° 10/3.16 Demande d'un crédit d'investissement de CHF 507'580.00 pour le remplacement du progiciel de gestion communale. (PLR)

## 6. Rapports de commissions :

N° 2/3.16 Demande d'un crédit de CHF 140'000.00 pour des études en vue de l'élaboration d'un plan partiel d'affectation (PPA) dans le secteur au Nord de la Gare.

N° 8/3.16 Morges Gare-Sud – Opérations foncières nécessaires à la réalisation du site et demande d'un crédit de CHF 1'220'000.00 pour les avant-projets des aménagements de surfaces, routiers, paysagers et des infrastructures souterraines en relation avec le réaménagement de la place de la Gare et du secteur Morges Gare-Sud;

N° 9/3.16 Postulat du Groupe des Verts demandant "Une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une gouvernance régionale des communes dans le périmètre de l'agglomération Lausanne-Morges".

7. Postulat Xavier Durussel "Pour une meilleure accessibilité du site de Beausobre" – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.

8. Interpellation Laurent Philippe.

9. Postulat du Groupe SPI pour une certification Equal Salary du personnel de la Ville.

10. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.

11. Questions, vœux et divers.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

### **DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS**

1. Procès-verbal de la séance du 3 février 2016.

2. Communications de la Municipalité :

Rapport de la Municipalité concernant les statuts du groupement forestier de Ballens-Mollens.

Réponses aux questions de M. Tobias Barblan posées en séance du Conseil communal du 2 décembre 2015.

Réponses aux questions de M. Antoine André relatives à la politique d'affichage de publicité à Morges

Statuts de la PRM – Modifications.

3. Préavis de la Municipalité :

- N° 7/3.16 Mise en œuvre d'une politique de cohésion sociale :  
- Création d'un poste de coordinateur/trice de cohésion sociale  
- Création d'une équipe communale d'animation et de travail social

- N° 10/3.16 Demande d'un crédit d'investissement de CHF 507'580.00 pour le remplacement du progiciel de gestion communale

4. Rapports de commissions

- N° 2/3.16 Demande d'un crédit de CHF 140'000.00 pour des études en vue de l'élaboration d'un plan partiel d'affectation (PPA) dans le secteur au Nord de la Gare.

- N° 8/3.16 Demande d'un crédit de CHF 1'220'000.00 pour les avant-projets des aménagements de surfaces, routiers, paysagers et des infrastructures souterraines en relation avec le réaménagement de la Place de la Gare et du secteur Morges Gare-Sud.

- N° 9/3.16 Postulat du Groupe des Verts demandant "Une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une gouvernance régionale des communes dans le périmètre de l'agglomération Lausanne-Morges".

\*\*\*\*

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 février 2016**

Les modifications suivantes sont à apporter :

Mme De Belay Rosemary est à ajouter à la liste des personnes excusées.

M. Luongo Carmine est à ajouter à la liste des personnes absentes, ainsi que M. Ramirez Raul.

Le nombre de personnes absentes est 19 et pas 17.

En page 1190 il faut corriger le résultat du vote, il s'agit de 3 avis contraires et pas favorables.

M. Jacques-Alain Dufaux, précise à la page 1196 qu'il parle de l'immeuble de la rue Centrale 5, mais qu'il ne vit pas là-bas, il vit en face dans un bâtiment en parfait état.

Le procès-verbal est approuvé avec remerciements à son auteure.

**2. Communications du Bureau**

**M. le Président Laurent BEAUVERD** annonce trois communications orales.

1. Elections communales du 28 février 2016
2. Rapport des TPM
3. Date de la séance du Conseil communal du mois de mai

### **Elections communales du 28 février 2016**

Le Bureau électoral a débuté les travaux samedi à 15h00 avec l'ouverture des enveloppes grises et le scannage des cartes de vote arrivées entre le vendredi après-midi et le samedi à 15h00. Le dimanche, le Bureau avait rendez-vous à 5h30 pour ouvrir les enveloppes jaunes et séparer les votations fédérales des élections communales pour que les bulletins puissent être acheminés à Beausobre. La journée s'est bien déroulée. Les résultats des votations fédérales ont été communiqués à 13h30 avec un taux de participation de 61,7 %. Les 4 objets ont été refusés dans la commune. C'est la première fois que les bulletins pour l'élection de la Municipalité ont été saisis par voie informatique. Le résultat a été communiqué à 17h00, il en ressort un ballottage général. Le taux de participation pour l'élection du Conseil communal est de 42,58 % et 40,15 % pour la Municipalité. Les résultats pour le Conseil communal ont été communiqués plus tard, soit à 21h10, car des tirages au sort ont été nécessaires. Les résultats sont les suivants : 33 % pour le PS, 32% pour le PLR, 14 % pour les VERTS, 11 % pour l'UDC et 10 % pour l'EM et vert'libéraux. Le Président félicite les élus et remercie le personnel communal, les huissiers, les scrutateurs de la population et les conseillers qui sont venus apporter leur aide indispensable. Il remercie particulièrement MM. Jean-Hugues BUSSLINGER, Yvan CHRISTINET et Alexandre OLIVEIRA pour la gestion brillante des deux salles de dépouillement, et le Bureau sans qui rien n'est possible. Le taux de participation n'avait pas été égalé depuis 1992.

Le 20 mars prochain aura lieu le second tour pour l'élection de la Municipalité. Le Président annonce qu'il recherche des scrutateurs volontaires pour renforcer le Bureau dimanche 20 mars. Les personnes volontaires sont priées de s'annoncer, une dizaine de personnes suffit pour aider le Bureau au dépouillement, dans les locaux de l'Hôtel-de-Ville.

### **Rapport à la Municipalité de la commission chargée d'examiner la modification de la Convention entre les communes partenaires des TPM-Transports publics urbains de Morges et environs**

Le rapport cité en titre est joint aux documents transmis aux conseillers à la demande de la commission, à titre informatif. Ce point n'est pas mis au débat mais peut être commenté lors du point « Questions, vœux et divers ».

### **Date de la séance du mois de mai**

Après avoir effectué un sondage auprès des conseillers, qui n'a pas fait ressortir de net point de vue, et tenant compte du fait que la séance du Conseil du mois d'avril se tiendra le 13 avril, le Président décide de déplacer la séance du Conseil du mois de mai au 11 mai (avec le secret espoir que celle-ci sera annulée car elle est proche de la séance du mois de juin).

### 3. Communications de la Municipalité

**M. le Syndic Vincent JAQUES** annonce 3 communications orales.

1. Mérites sportifs 2015 de la Ville de Morges
2. Transition de commandement au sein de la PRM
3. Canalisations et WC

#### **Mérites sportifs 2015 de la Ville de Morges**

**M. le Syndic Vincent JAQUES** s'exprime en ces termes :

*Vous êtes cordialement invités aux Mérites sportifs 2015 qui auront lieu **le mercredi 20 avril 2016 à 18 h 30** au Casino. M. Laurent Tièche, maître de cérémonie, remettra les diplômes et récompenses aux lauréats, ainsi qu'aux bénévoles qui se sont fortement investis dans l'organisation d'événements sportifs.*

*La soirée sera également animée par divers intermèdes de l'humoriste Nathanaël Rochat, qui nous offrira quelques interventions décalées et humoristiques sur le thème du sport.*

*Deux partenaires seront présents pour cet événement, le Journal de Morges qui attribue le Coup de cœur des lecteurs et Swiss Volunteer Gaz Naturel, qui récompense et encourage le bénévolat dans le domaine sportif. Cette cérémonie publique sera suivie d'un moment de convivialité.*

*Nous nous réjouissons de vous voir nombreuses et nombreux à cette soirée riche en émotions !*

*Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.*

#### **Transition de commandement au sein de la PRM**

**M. le Municipal Daniel BUACHE** s'exprime en ces termes :

*Entré au Corps de la police municipale de Morges au 1<sup>er</sup> juillet 1994, en qualité de Commandant de police, succédant au Cdt Marc Jotterand, le Commandant Philippe Desarzens a fait valoir son droit à la retraite pour le 31 juillet 2016, après 22 ans de commandement, dont 18 ans à la tête de la Police municipale de Morges et 4 ans celle de la Police Région Morges.*

*Le Comité de direction de la Police Région Morges a choisi pour lui succéder le Capitaine Martin de Muralt, actuel remplaçant du Commandant.*

*Après un cursus universitaire, M. de Muralt a fait ses débuts à la Police judiciaire du Canton et République de Genève et a poursuivi sa carrière au sein de la Police judiciaire fédérale, avant de rejoindre la Ville de Morges en septembre 2011, en vue de la création de la nouvelle entité PRM.*

*Dans sa séance du 28 janvier 2016, le Comité de direction a nommé M. Clément Leu en qualité de nouveau Chef Etat-major. Il sera le nouveau remplaçant du Commandant, avec le grade de Capitaine et il succédera au Capitaine Martin de Muralt en date du 1<sup>er</sup> août 2016.*

*M. Leu a suivi sa scolarité ainsi que le gymnase à Morges, avant de devenir militaire de carrière, avec le grade de Lieutenant-colonel EMG. Pour assurer une transition dans de bonnes conditions, M. Leu est entré en fonction en date du 1<sup>er</sup> mars.*

*Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.*

### **Information sur les problèmes de canalisation des W.-C. publics de l'Hôtel-de-Ville**

**M. le Municipal Denis PITTET** s'exprime en ces termes :

*Pour donner suite à notre communication orale présentée au Conseil communal dans sa séance du 2 décembre 2015, nous avons le plaisir de vous informer que les travaux entamés afin de résoudre les problèmes de défaut de pente dans les canalisations des W.-C. publics de l'Hôtel-de-Ville ont été réalisés avec succès dans les délais fixés.*

*La malfaçon a été reconnue et les travaux seront pris en charge comme prévu par l'entreprise responsable.*

*Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.*

**M. le Président M. Laurent BEAUVERD** ouvre la discussion.

**M. DEWARRAT Stéphane** revient sur le point 4 des communications de la Municipalité de la séance du 3 février, relatif à la politique de cohésion sociale, qui a été présentée ce soir avant la séance. En tant qu'ancien membre du Comité de Couvaloup 12, il a été stupéfait par le préavis concernant l'avenir de Couvaloup 12 et a quelques questions à poser à la Municipalité. La première, est-ce que l'assemblée générale de Couvaloup 12 a été mise au courant de cette démarche ? N'y-a-t'il pas un risque de dérapage des buts de Couvaloup 12 de s'occuper des 12-18 ans ? La présentation de ce soir l'a confirmé. A l'image du Conseil des Jeunes dont l'âge a été porté à 25 ans. Il a de la peine à imaginer l'attractivité du lieu pour des jeunes de 12-14 ans, qui ont besoin de repères lorsqu'ils sont soumis à des turbulences ailleurs dans leur vie.

M. le Président intervient car les propos de M. Dewarrat ne portent pas sur les communications de la Municipalité de la séance de ce soir et rappelle qu'une commission va être nommée pour traiter de cet objet. M. Dewarrat considère que c'est une communication de la Municipalité et que s'il ne poursuit pas son intervention maintenant il le fera au point « Questions, vœux et divers ». M. le Président souligne que son intervention est hors conseil, selon l'ordre du jour approuvé, mais le laisse poursuivre.

M. Dewarrat poursuit, en disant que les jeunes en turbulence trouvent parfois en Couvaloup 12 un endroit indépendant avec des personnes de compétences. Est-ce qu'un contrat de prestations ne pourrait-il pas être envisagé à plus large échelle avec Région Morges, où les communes environnantes font également partie prenante actuellement de Couvaloup 12? Est-ce que la commission qui planche sur le sujet pourra rencontrer en toute indépendance une délégation libre de Couvaloup 12, représentant tous les acteurs de Couvaloup 12 sans parti pris ni conflits d'intérêts ?

Cependant, d'autres points du préavis lui semblent intéressants à conserver. Par exemple, la mise à disposition des locaux de Couvaloup 12, qui sont propriété de la

commune, à d'autres associations. Mais actuellement d'autres associations que Couvaloup 12 profitent déjà de ces locaux. Alors que M. Dewarrat était membre de Couvaloup 12 il y a quelques années, Mme PODIO avait déjà tenté d'utiliser le personnel de Couvaloup 12 pour ses propres services. Cela était peut-être maladroit et cela a provoqué une petite tempête qui a permis ou plutôt contraint de renouveler une partie du comité et de l'équipe d'animation de Couvaloup 12. Ici on propose de tuer une association, de municipaliser des compétences reconnues par les jeunes et les anciens bénéficiaires. M. Dewarrat espère qu'un amendement pourra corriger le tir à moins qu'un préavis soit simplement renvoyé à la Municipalité. Il invite la commission à ce que ces questions soient répondues via son rapport ou directement.

**Mme la Municipale Sylvie PODIO** confirme que la présentation précédant cette séance était une information, visant à ce que tous les conseillers soient en possession des mêmes données pour mener leur réflexion. Elle ne répondra pas à M. Dewarrat qu'elle invite à s'adresser à son commissaire.

Concernant les derniers propos de M. Dewarrat, Mme Podio précise qu'il n'a jamais été question de s'approprier le personnel de Couvaloup 12 et rappelle que la commune subventionne les activités de cette association à hauteur de 80 %. Elle pense que si la Direction JSSL demande par le biais de son chef de service à Couvaloup 12 et à ses animateurs s'ils souhaitent offrir un coup de main au Parlement des Jeunes lorsqu'ils organisent une fête, c'est la moindre des choses. Elle est surprise que cela ait lancé le départ des membres du comité, ce dont elle n'était pas au courant et que les animateurs s'en soient offusqué. Elle juge que cela fait partie des collaborations normales qu'il peut y avoir entre une collectivité publique qui finance une association et ce qu'elle demande aux collaborateurs. Sinon aucune autre demande n'a jamais été formulée, tout s'est toujours fait dans un partenariat. Pour le reste, ces points seront traités en commission.

**M. Pierre Marc BURNAND** demande s'il y a eu une mise au concours du poste de commandant de la PRM et si oui combien de candidats ont postulé ?

**M. le Municipal Daniel BUACHE** répond qu'il y a effectivement une mise au concours et que c'est le comité de direction qui gère cette mise au concours. C'est une information qu'il voulait donner ce soir.

**Mme Sylvie POUZAZ** regrette que le dépouillement de dimanche passé se soit déroulé dans une atmosphère peu agréable, en raison de mauvaises odeurs. Elle demande à M. Pittet, si, maintenant que les problèmes de canalisations de l'Hôtel-de-Ville sont résolus, il est prévu de résoudre ces problèmes de mauvaises odeurs à Beausobre ?

**M. le Municipal Denis PITTET** répond que le problème de Beausobre est connu mais plus difficile à résoudre. Il s'agit d'un problème lié à la pression atmosphérique, la bonne solution pour régler ces désagréments n'a pas encore été trouvée mais les recherches sont en cours.

**M. Pierre Marc BURNAND** revient sur la réponse de M. Buache, qu'il n'a pas comprise, il demande une réponse plus explicite.

**M. le Municipal Daniel BUACHE** répond qu'une mise au concours externe a eu lieu et que plusieurs candidats y ont pris part. Les derniers candidats en lice ont été soumis à un « assessment » pour le choix du candidat final.

#### 4. Nomination de la commission chargée de l'étude des statuts du Groupement forestier de Ballens-Mollens

Présidence : Groupe UDC

Les commissaires sont Mmes et MM :

DECOSTERD Eric	TRUDU Sylviane	KUBLER Steven
OLIVEIRA Alexandre	DIND Claudine	
REY Lucien	MENETREY Yves	

M. le Président Laurent BEAUVERD remercie les commissaires de se réunir au pied du perchoir en fin de séance avec M. le Municipal Denis PITTET afin de déterminer une date.

#### 5. Préavis de la Municipalité

N° 7/3.16 Mise en œuvre d'une politique de cohésion sociale :

- Création d'un poste de coordinateur/trice de cohésion sociale
- Création d'une équipe communale d'animation et de travail social

Présidence : Groupe SPI

Les commissaires sont Mmes et MM. :

GUARNA David *	BURNAND Pierre Marc	DUPONTET Aline
MARTINET Claire	KIRCHHOFFER Dominique-Anne	THULER Jean-Bernard
LAMBERT CAVERSACCIO Laurence	DUBOCHET Jacques	ZUGER Magali

La date de la première séance fixée au 21 mars ne convient pas, les commissaires se réuniront au pied du perchoir en fin de séance pour convenir d'une nouvelle date.

\*

*M. Guarna David sera en fait remplacé par M. DIZERENS Charles selon annonce faite après la séance par Mme Podio. C'est pourquoi l'on trouve son nom dans la liste des commissaires sur le site Internet.*

**N° 10/3.16** Demande d'un crédit d'investissement de CHF 507'580.00 pour le remplacement du progiciel de gestion communale

Présidence : Groupe PLR

Les commissaires sont Mmes et MM. :



DA ROCHA Patricia	REY Lucien	GILLIARD Bertrand
ELSIG Céline	VELINI Maria Grazia	
HODEL Catherine	CHRISTINET Yvan	

La première séance aura lieu le lundi 14 mars 2016 à 18h30 à la cafeteria de l'Hôtel-de-Ville (2<sup>ème</sup> étage).

## 6. Rapports de commissions

**Rapport N° 2/3.16** Demande d'un crédit de CHF 140'000.00 pour des études en vue de l'élaboration d'un plan partiel d'affectation (PPA) dans le secteur au Nord de la Gare.

**M. Pierre Marc BURNAND**, président de la Commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont différentes de celles du préavis municipal.

Les conclusions différant de celles du préavis de la Municipalité, la parole lui est donnée.

**M. le Syndic Vincent JAQUES** annonce que dans sa séance du 29 février la Municipalité a décidé de se rallier aux conclusions de la commission.

**M. Jacques DUBOCHET** reprend ce que M. Burnand vient de dire, concernant les deux "trous". Hier soir, lors de la séance de présentation du projet Gare-Sud, la question a été posée de ces passages Nord-Sud sous les voies de chemin de fer et la réponse a été peu satisfaisante, pas claire. Selon des rumeurs qu'il a entendues en discutant avec différentes personnes, il semblerait que les CFF ne considéreraient pas ces demandes car cela ne rentre pas dans les gabarits et que "ça n'ira pas". Il pense que ce point mérite des précisions et que l'importance de la remarque de M. Burnand est double.

**M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT** confirme que dans le PPA sont inscrits les deux passages Nord-Sud et qu'il fait partie du Comité de pilotage de Morges Gare-Sud. Le comité discute de ces deux passages inférieurs, c'est quelque chose auquel le comité tient vraiment et il fera tout son possible, même au-delà pour que cela soit réalisé. D'autre part, les contingences techniques ne sont pas simples mais l'on cherchera à les réaliser quand même. M. Aubert assure que ces passages seront faits. Si CFF Infrastructure n'en voit pas la nécessité, la Ville de Morges devra peut-être participer à l'effort pour les avoir.

**M. Jean-Bernard THULER** abonde dans le sens de la Commune. Il a participé au "Mouvement des 500" à Genève, qui a réussi à enterrer la gare de Cornavin, alors que les CFF pensaient pouvoir rallonger cette gare en rasant des bâtiments. Une volonté populaire très marquée peut faire changer l'avis des CFF. Il est évident qu'il abonde dans le sens de la commission.

**Au vote :**

**Les conclusions du préavis sont acceptées.**

Elles ont la teneur suivante :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide**

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 140'000.00 pour des études en vue de l'élaboration du PPA "Morges Gare-Nord" ;
2. de demander à la Municipalité d'accorder une attention prioritaire à la création de deux liaisons piétonnes Nord-Sud dans le secteur de la future gare CFF ;
3. de dire que ce montant de CHF 140'000.00 sera amorti, en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 28'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2017.

Les conseillers votent sur les conclusions amendées du préavis municipal.

**Les conclusions amendées de ce préavis sont acceptées à l'unanimité.**

**Rapport N° 8/3.16** Demande d'un crédit de CHF 1'220'000.00 pour les avant-projets des aménagements de surface, routiers, paysagers et des infrastructures souterraines en relation avec le réaménagement de la Place de la Gare et du secteur Morges Gare-Sud.

**M. Frédéric VALLOTTON**, président de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui diffèrent de celles du préavis municipal.

Les conclusions étant différentes de celles du préavis municipal, le Président passe la parole à la Municipalité.

**M. le Syndic Vincent JAQUES** informe que les propositions rédactionnelles lues ont fait l'objet d'une judicieuse concertation et la Municipalité remercie la commission d'avoir explicité ce texte. La Municipalité se rallie aux propositions ainsi formulées et vérifiées juridiquement.

**Au vote :**

**Les conclusions amendées du préavis municipal, qui ont la teneur suivante :**

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis de la Municipalité,

- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. d'accorder à la Municipalité l'autorisation de procéder aux opérations foncières nécessaires à la réalisation du PPA Morges Gare-Sud, telles que décrites dans le plan établi le 5 juin 2012 par un bureau de géomètre ;
2. d'autoriser la Municipalité à promettre de céder, puis à céder gratuitement à la Société Immobilière de la Place de la Gare A SA, à Morges, une surface totale d'environ 876 m<sup>2</sup>, correspondant aux numéros ad hoc 8 (120 m<sup>2</sup>), 9 (699 m<sup>2</sup>), 11 (13 m<sup>2</sup>) du plan intitulé "Emprises", établi le 5 juin 2012 par un bureau de géomètre, ces surfaces étant indicatives, les surfaces définitives étant définies après réalisation des aménagements de surface ;
3. d'autoriser la Municipalité à promettre de céder, puis à céder gratuitement à Chemins de fer fédéraux suisses CFF une surface d'environ 181 m<sup>2</sup>, à détacher du domaine public actuel de la Place de la Gare, correspondant au numéro ad hoc 14 du plan intitulé "Emprises" établi le 5 juin 2012 par un bureau de géomètre, cette surface étant indicative, la surface définitive étant définie après réalisation des aménagements de surface ;
4. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'220'000.00 pour les études d'avant-projets des aménagements de surfaces, routiers, paysagers et des infrastructures souterraines en relation avec le réaménagement de la Place de la Gare et du secteur Morges Gare-Sud ;
5. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 10 ans, à raison de CHF 122'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2017.

Les conseillers votent sur les conclusions amendées du préavis municipal.

**Les conclusions amendées du préavis sont acceptées à l'unanimité.**

**Rapport N° 9/3.16** relatif au Postulat du Groupe des Verts demandant "Une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une gouvernance régionale des communes dans le périmètre de l'agglomération Lausanne-Morges"

**Mme Maria Grazia VELINI**, présidente de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport.

**M. Pascal GEMPERLI** constate que la commission rejoint l'idée de fond du postulat et se positionne favorablement concernant une réflexion plus large. Le constat de la perte d'influence du Conseil communal dans plusieurs domaines de grande importance est largement partagé. La commission constate également que cela vaudrait la peine de

réfléchir à l'éventuelle création d'un conseil intercommunal. Le postulat a permis de soulever nombre de questions d'une complexité certaine et les Verts s'en réjouissent. Ce niveau de complexité semble nécessiter plus de discussions à mener dans un cadre différent. Les Verts retirent ce postulat, pour proposer la mise en place d'un groupe de réflexion inter parti auquel seront invités les chefs de groupe, ceci pour avancer sur ce dossier qui semble tenir à cœur au Conseil communal, sans que vraiment il ait trouvé jusqu'ici la manière de s'y prendre.

Ce point n'ayant plus d'objet, le Président passe au point 7 de l'ordre du jour.

#### **7. Postulat Xavier Durussel "Pour une meilleure accessibilité du site de Beausobre" - Détermination de la Municipalité et du Conseil communal**

**M. le Municipal Yves PACCAUD** informe que la Municipalité ne s'oppose pas à la prise en considération de ce postulat.

Personne ne souhaite prendre la parole, les conseillers passent au vote à main levée.

**C'est à une majorité, avec beaucoup d'absentions et quelques avis contraires, que le Conseil communal accepte de prendre en considération ce postulat.**

#### **8. Dépôt de l'interpellation de M. Philippe Laurent**

**M. Philippe LAURENT** lit le texte et dépose son interpellation, qui se trouve en annexe du procès-verbal.

#### **9. Postulat du Groupe SPI "Pour une certification Equal Salary du personnel de la Ville"**

**Mme Aline DUPONTET** lit et dépose le postulat qui se trouve en annexe du procès-verbal.

La Municipalité ne souhaite pas intervenir lors de cette séance, cela sera pour la prochaine.

#### **10. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens**

**M. le Syndic Vincent JAQUES** annonce que la Municipalité a une réponse à apporter ce soir à Mme Esther Burnand et qu'elle sera donnée par M. Buache.

**M. le Municipal Daniel BUACHE** apporte la réponse à la question de Mme Burnand concernant la circulation dans les hauts de la ville et les mesures envisagées pour que la circulation ne soit pas chaotique lors de la construction du giratoire de la Tour et la restructuration de l'Avenue de Marcelin. La planification de la stratégie concernant les étapes des travaux sur l'Avenue de Marcelin est en cours, la Municipalité informera le Conseil communal du calendrier des événements et de la réglementation du trafic qui sera appliquée.

La parole est ouverte sur cette réponse orale et sur les réponses écrites reçues dans l'enveloppe.

**Mme Catherine HODEL** rebondit sur la demande de Mme Burnand et aimerait que non seulement le Conseil communal soit informé de ces mesures mais également les bordiers et les gens concernés par la circulation de ce quartier-là.

**M. Antoine ANDRE** remercie la Municipalité pour sa réponse complète et précise concernant sa question sur l'affichage publicitaire. L'information concernant le nombre de panneaux dont la SGA est responsable n'est pas très clair pour lui. Il demande si la SGA s'occupe de l'affichage de 162 ou de 42 panneaux.

**M. le SYNDIC Vincent JAQUES** répond que la SGA s'occupe de l'ensemble des panneaux, soit 162.

**M. Antoine ANDRE** est surpris car si l'on fait le calcul l'on se rend compte que pour 4 francs par citoyen le regard est vendu, selon lui, au rabais. En faisant un autre calcul il a pu estimer, de manière certainement inférieure à la réalité selon lui, que le chiffre d'affaires de la SGA se situerait entre CHF 600'000 et CHF 1'000'000.00. La Ville de Morges en retire CHF 60'000.00 et eux 1 million, peut-être que nous pourrions obtenir un peu plus. Ceci étant dit il encourage l'assemblée à lire le livre « No Logo » de Naomi Klein pour comprendre cette nuisance sournoise qu'est la publicité et il annonce que les conseillers peuvent compter sur lui pour revenir très prochainement sur le sujet avec des propositions plus concrètes.

**M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT** ajoute un complément d'information. La SGA a financé 21 ou 22 abris bus, il est clair que cette société appose de la publicité dans les abris mais elle en a financé 22 selon une convention qui stipulait cet engagement. Cet élément est à tenir en compte dans la réflexion. Il ne connaît pas le montant, ni le prix des abris bus mais cette information est à considérer dans la réponse.

**M. Tobias BARBLAN** remercie la Municipalité et les MBC pour les réponses apportées à ses questions et espère que les MBC maintiendront leurs efforts afin de permettre à toujours plus de Morgiens et de Morgiennes de gagner en indépendance par rapport à leurs voitures individuelles.

## 11. Questions, vœux et divers

**M. Bertrand GILLIARD** s'exprime en ces termes :

*Depuis semble-t-il fort longtemps (plusieurs mois) les feux du carrefour de Beausobre semblent souffrir d'un « bug » qui ralentit inutilement le trafic. Le feu permettant de tourner à droite, en venant de la ville par les Pâquis, en direction de l'avenue de Plan, passe au rouge alors même que le feu permettant de monter tout droit (direction Cossonay, av. Muret) passe au vert, et ce même si le passage piéton au bout de l'avenue de Plan reste au rouge. Il en résulte une attente semble-t-il inutile, particulièrement gênante quand il y a beaucoup de véhicules sortant de l'autoroute direction Lonay, ou même direction Cossonay, car la queue bouche la sortie d'autoroute. (J'espère ne pas me tromper, car je m'étonne que les chauffeurs du bus n'aient pas déjà signalé le problème). Je remercie donc la Municipalité de vérifier la chose, et le cas échéant de remédier au problème.*

**M. le Municipal Eric ZUGER** répond qu'il a eu l'occasion de s'impliquer dans le système de gestion de ce carrefour. Le module de commande était défectueux et a été remplacé dans le courant de l'année passée. Malheureusement le même logiciel n'a pas pu être inséré à l'intérieur des feux. Actuellement, l'Office Fédéral des Routes, par l'intermédiaire d'une délégation au canton de Vaud conduit une étude pour le remplacement des feux de l'ensemble des sorties d'autoroute et du carrefour qui donne sur l'avenue de Plan. On ne peut rien faire maintenant car l'on est dans l'attente d'un crédit de l'Office Fédéral des Routes pour le changement de ces installations.

**M. Bertrand GILLIARD** s'avoue terrifié par cette réponse et n'arrive pas à croire qu'un changement de ce type-là soit si compliqué que cela (il a une formation d'informaticien). Si l'on attend que l'Office Fédéral des Routes veuille bien lever le petit doigt, fort est à parier qu'il y aura encore beaucoup de problèmes. Il profite de son intervention pour souligner une autre aberration au niveau des frais occasionnés par le giratoire de la sortie d'autoroute Ouest. Il est prévu une sortie côté Nord mais qui aujourd'hui n'aboutit à rien (cette parcelle est prévue pour une éventuelle caserne des pompiers). On s'est fendu en quatre d'un coup de peinture pour un passage piétons qui s'avère totalement inutile l'espace étant si restreint qu'il ne permet pas à quiconque de passer.

**M. le Municipal Eric ZUGER** répond qu'en ayant le même type de formation que M. Gilliard, il est également étonné de cette situation. Il est intervenu dans le même sens mais aussi bien le giratoire de la Longeraie que les feux de l'avenue de Plan sont propriété de la Confédération. Il remercie donc M. Gilliard et les personnes préoccupées par ce problème, d'adresser leurs doléances directement à Mme Doris Leuthard.

**M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT** voulait préciser que le giratoire de la Longeraie est également la propriété de l'OFROU mais M. Züger a apporté cet élément.

**M. Jacques-Alain DUFAUX** est rassuré de constater qu'il n'y a pas que l'immeuble en face de son habitation qui est « pourri ».

**M. le Syndic Vincent JAQUES** répond qu'il avait personnellement fait part de ces préoccupations à M. le Municipal AUBERT lors du changement des dites lanternes.

**M. Frédéric VALLOTTON** fait part de sa satisfaction concernant le plan « lumières » à la Grand Rue. Ces nouvelles lanternes diffusent une lumière agréable et plus écologique et il juge les lanternes élégantes. Toutefois, il estime qu'il y a un petit problème au niveau de la hampe du réverbère, qui fait triste figure. Les couleurs ne sont pas raccord. De nuit on dirait que le haut du réverbère n'est pas peint et de jour on voit que c'est neuf mais que la peinture des hampes paraît écaillée. Est-ce qu'un projet de rafraîchissement des hampes de ces réverbères est prévu ?

**M. le Syndic Vincent JAQUES** répond qu'il avait personnellement fait part de ces préoccupations à M. le Municipal AUBERT lors du changement desdites lanternes.

**M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT** s'assure auprès de M. Vallotton que l'éclairage lui convient et demande si sa requête porte bien sur le rafraîchissement des mats des réverbères (hampes) et après confirmation par ce dernier il informe que la Municipalité va penser à faire effectuer ces travaux.

**Mme Claudine DIND** s'exprime sur le projet Gare-Sud et se réjouit que la commission Gare-Nord ait retapé sur le clou concernant le passage souterrain. Elle a entendu dire que la sortie de ce passage aboutirait sur le quai militaire, est-ce vrai ? Si oui, où en sont les discussions avec l'armée par rapport avec ce quai ?

**M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT** répond que les discussions se font avec CFF INFRA (infrastructures) et non pas CFF Immobilier et que la ville dépend de ce qui est ferroviaire. Le but est que les gens qui descendent du train puissent ressortir au Nord, mais au stade actuel on ne peut pas garantir que ce sera le prolongement du passage inférieur actuel car il n'arrive pas au bon endroit. A l'Est aussi il y aura un passage inférieur, on aimerait aussi qu'il débouche au Nord. Les quais seront prolongés, les trains plus longs, il faut envisager des nouveaux passages inférieurs qui déboucheront aux endroits souhaités. Il ne peut pas répondre par rapport à l'armée mais il ajoute que plus un passage est long plus la largeur et la hauteur doivent être grandes, il y a donc de nombreux problèmes techniques à résoudre, mais la Ville va s'y atteler.

**M. Jacques-Alain DUFAUX** rejoint M. Vallotton pour dire que l'éclairage en Ville de Morges est magnifique et pense qu'un coup de peinture ne coûte pas très cher et qu'il serait bon de rafraîchir ces réverbères avant qu'ils ne soient « pourris ».

La parole n'est plus demandée et le Président lève la séance à 21h28.

Le président

La secrétaire

Laurent Beauverd

Tatyana Laffely Jaquet

Annexes :

- Interpellation de M. Philippe Laurent
- Postulat du Groupe SPI pour une certification Equal Salary du personnel de la Ville

Interpellation EM au Conseil communal du 2 mars 2016

« Dans le cadre de mesures d'économies à venir pour la prochaine législature, l'EM s'est posée la question des activités déficitaires et du moyen d'augmenter certaines recettes. La patinoire fournit un bel exemple de gabegie puisque le déficit annuel oscille entre 1.2 et 1.5 millions, alors que sa construction a coûté 25 millions voici près de 25 ans. Comme la question m'a été posée personnellement lors du débat au Casino du 2 février, je souhaiterais savoir si la Municipalité prévoit une renégociation de la Convention du 29 mars 1999 avec le voisinage, afin de permettre le développement de certaines activités raisonnables susceptibles de combler progressivement ce déficit à long terme ? ». Dans le cas contraire, la ville de Morges est-elle condamnée à éponger année après année ce déficit important?

Philippe Laurent





## POSTULAT

### **Pour une certification « equal-salary » du personnel de la ville**

Ce postulat a pour but d'inviter la Municipalité à entreprendre les démarches pour faire certifier la commune de Morges comme employeur « equal-salary », c'est-à-dire qu'elle met en pratique une politique salariale équitable entre les femmes et les hommes. A ce jour, un certain nombre d'entreprises privées (par exemple, Philip Morris International, Corum) comme d'institutions publiques ou para-publiques (par exemple, la Ville de Fribourg, l'ECA) se sont fait labelliser par la Fondation Equal-Salary ce qui se révèle bénéfique pour les activités et motivant pour les collaboratrices et les collaborateurs.

#### **Qu'est-ce qu'une certification « equal-salary » ?**

equal-salary est une certification d'égalité salariale entre femmes et hommes. Elle se fait en collaboration avec l'Observatoire universitaire de l'emploi (OUE) de l'Université de Genève, un organisme spécialisé dans les questions liées au marché du travail.

#### **Pourquoi obtenir une certification « equal-salary » ?**

Grâce à la certification equal-salary, les entreprises peuvent désormais prouver qu'en matière salariale, elles offrent des opportunités égales aux femmes et aux hommes. A l'interne, une entreprise qui s'engage publiquement à respecter une approche éthique en matière de rémunération renforce la motivation de ses équipes. A l'extérieur, cet engagement augmente l'attractivité de l'entreprise et facilite le recrutement des meilleures candidats et candidates, tout en améliorant l'image globale de l'organisation.

#### **Comment se déroule la certification ?**

La procédure se déploie en deux phases : une phase d'évaluation statistique des données salariales, suivie par un audit sur place. Toutes les règles de confidentialité et de protection des données sont assurées pendant l'évaluation.

#### **Coûts et informations**

Les coûts varient selon la taille de l'entreprise. Une estimation des coûts est proposée en préalable à la démarche de certification. Des aides financières peuvent être demandées à la Confédération, par le biais du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes.

D'aucuns diront qu'il s'agit d'une certification ou d'un label de plus, comme la commune en a déjà plusieurs. Mais dans le domaine des ressources humaines, il est impératif de montrer l'exemplarité de la commune tant dans le recrutement et que dans le traitement sans inégalité du personnel. Il est important de renforcer l'attractivité de notre ville comme employeur exemplaire, car la commune n'est qu'un employeur parmi tant d'autres sur le marché. Pour recruter et fidéliser des employés performants qui veillent à la bonne marche de notre administration, il est nécessaire de proposer des prestations intéressantes et de s'attacher à jouir d'une bonne image.

Morges, le 2 mars 2016



Pour le groupe SPI, Aline Dupontet